

question que j'avais posée. Après que le ministre du Commerce se fût rassis, j'ai poursuivi :

Dois-je faire cadrer cette réponse avec la déclaration du ministre de l'Agriculture qui nous a dit qu'il connaissait le nom du premier emprunteur en un certain endroit. J'aimerais savoir comment il savait qui était ce particulier.

Le très hon. M. Gardiner: Je l'ai lu sur le papier que je tiens à la main.

M. Johnston (Bow-River): Qu'est-ce que ce papier?

Le très hon. M. Gardiner: Il vient de la localité où la discussion a eu lieu. Mais en toute équité à l'égard de ce particulier, je pense pouvoir demander l'autorisation de faire biffer du hansard la mention qui indique où il figure.

J'ai alors fait savoir à l'honorable ministre que sa réponse ne me satisfaisait aucunement. En la relisant plus tard, j'étais encore moins satisfait. Car lui ayant demandé comment il avait pu, sans le concours de la banque, se procurer ce renseignement, il m'a répondu comme en fait foi la page 909 du hansard:

Le très hon. M. Gardiner: Non. Je l'ai appris au cours d'une discussion.

Puis, poursuivant son exposé, il a parlé d'une réunion à laquelle avaient assisté 200 personnes. Plus tôt il nous avait dit que le renseignement lui venait d'une note qu'il avait en main et qu'il n'a pas identifiée. Cela nous laisse l'impression que, d'une manière ou d'une autre, le ministre de l'Agriculture peut obtenir...

Le très hon. M. Gardiner: Je pose la question de privilège, monsieur le président. L'honorable député ne dit pas exactement ce qui est consigné au hansard. L'honorable député a simplement commencé à dire qu'on n'y a pas inséré quelque chose qui ne s'y trouve pas. Je veux signaler que j'ai obtenu le renseignement à une réunion publique. L'homme en question a dit qu'il ne pourrait pas obtenir un prêt. Un banquier assistait à la réunion avec d'autres. Il s'agissait d'une réunion publique à laquelle tout le monde pouvait assister. Un monsieur s'est levé et a dit que celui qui s'était plaint obtiendrait un prêt. La discussion s'est déroulée en public et tout ce que la note renfermait c'est que l'homme qui avait provoqué la discussion a obtenu un prêt.

M. Cameron (Nanaïmo): Le ministre ne rappelle pas exactement ce qu'il nous a dit. Il omet un mot important. La note n'indiquait pas simplement qu'un tel avait obtenu un prêt, mais bien qu'il avait obtenu le premier prêt de cette banque.

Le très hon. M. Gardiner: J'ai déjà dit au comité que si le nom y était, je voudrais qu'on l'enlève. Je ne sais pas si le nom en question a jamais figuré au hansard, parce qu'il ne s'y trouvait pas lorsque j'en ai pris

connaissance. Les termes du hansard étaient exactement les mêmes qu'au moment où je l'ai lu pour la première fois. Il n'y a eu aucun changement.

M. Cameron (Nanaïmo): Monsieur le président, je croyais avoir la parole.

Le très hon. M. Gardiner: Je possédais le nom parce qu'un homme s'est levé pour en parler.

M. Cameron (Nanaïmo): Il est évident que vous possédiez le nom.

M. le président suppléant: Quand le ministre s'est levé pour la première fois, le député de Nanaïmo a consenti, je pense, à l'entendre.

M. Cameron (Nanaïmo): J'ai consenti à entendre son explication.

M. le président suppléant: Mais le député n'a pas consenti à céder la parole au ministre la seconde fois. Si le ministre à une explication à offrir, il aura l'occasion de se faire entendre quand le député aura terminé son discours.

Le très hon. M. Gardiner: Il a repris son siège: cela revient au même.

M. Cameron (Nanaïmo): En toute justice pour le ministre de l'Agriculture, il convient peut-être que je lui dise que, même si je ne siège pas ici depuis très longtemps, j'ai depuis bien des années siégé en face des ministres libéraux et nombre d'entre eux n'avaient pas leur pareil pour éluder les questions et pencher vers le mensonge. Le ministre nous a dit qu'il avait obtenu certains renseignements d'une note, non pas d'une discussion publique à la réunion tenue, soit dit en passant, ainsi qu'on en a la preuve par le hansard, avant que soient accordés ces prêts.

Le très hon. M. Gardiner: Je regrette, monsieur le président, mais le député veut que les choses soient rectifiées ou ne pas en parler du tout. Je pose la question de privilège, parce que je suis sûr que mon honorable ami tient à ce que tout soit bien exact. La note dont j'ai parlé disait simplement: "Dites à M. Gardiner que M. Untel a obtenu un emprunt de \$1,500." Je n'ai pas mentionné de nom, bien que j'en eusse été capable, car je l'avais. Tout cela, c'est simplement parce que ce particulier avait insisté auprès de moi, à la réunion, pour dire qu'il pouvait obtenir cet emprunt. Tout s'était dit en public. Le banquier qui m'a envoyé la note n'était pas présent à la réunion, mais il y en avait un autre et j'imagine qu'il a su par lui ce qui en était et voilà pourquoi il a dit sans doute: "Dites à M. Gardiner que l'emprunt a été accordé."